



L'ÉPAULARD RÉSIDENT DU SUD

Un examen scientifique de l'efficacité des mesures de rétablissement pour trois populations de baleines en péril



DOCUMENT SOMMAIRE

Table des matières

Examen scientifique des mesures de rétablissement visant trois populations de baleines en péril - Un engagement du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada	3
Actions de gestion prioritaires pour l'épaulard résident du sud	3
La situation actuelle.....	4
Prochaines étapes.....	4
Actions prioritaires qui réduisent directement la menace de la disponibilité des proies	5
Actions prioritaires qui réduisent indirectement la menace de la disponibilité des proies	5
Actions prioritaires qui réduisent directement les menaces associées aux perturbations acoustiques et physiques.	5
Actions prioritaires qui réduisent indirectement les menaces associées aux perturbations acoustiques et physiques.	6
Actions prioritaires qui réduisent directement les menaces associées aux polluants chimiques et biologiques ..	6
Actions prioritaires qui réduisent indirectement les menaces associées aux polluants chimiques et biologiques	7

Examen scientifique des mesures de rétablissement visant trois populations de baleines en péril - Un engagement du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada

En novembre 2016, le gouvernement du Canada a fait l'annonce de son [Plan de protection des océans \(PPO\)](#), qui souligne plusieurs nouvelles initiatives en vue de réduire les menaces qui pèsent sur les mammifères marins dans les eaux canadiennes. Pêches et Océans Canada (MPO) a été chargé de mener un examen fondé sur des données scientifiques portant sur l'efficacité des mesures actuelles de gestion et de rétablissement en ce qui concerne trois populations de baleines en péril au Canada : l'épaulard résident du sud, la baleine noire de l'Atlantique Nord et le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent.

En guise de première étape à cet examen, les scientifiques du MPO ont évalué l'efficacité globale des mesures de rétablissement entreprises jusqu'ici pour réduire les principales menaces pesant sur ces baleines. Ils ont également identifié les aspects qui exigent des améliorations immédiates des efforts de rétablissement et des priorités pour des efforts nouveaux ou intensifiés, dont la plupart pourraient être entrepris dans un délai de cinq ans. Ces deux éléments composent l'évaluation scientifique des mesures de rétablissement pour chaque espèce de baleine.

À l'heure actuelle, nous invitons la population canadienne, les communautés autochtones, les organismes gouvernementaux, les groupes environnementaux, les représentants de l'industrie et les autres partenaires et intervenants clés à nous faire part de leurs points de vue et travaillons à recueillir les appuis nécessaires envers les actions prioritaires définies par les scientifiques. L'évaluation scientifique, en plus des commentaires que nous recevrons durant cet effort de mobilisation, éclairera les recommandations adressées au ministre des Pêches et des Océans en vue d'améliorer les efforts de rétablissement pour ces baleines.

Actions de gestion prioritaires pour l'épaulard résident du sud

Le présent document résume les principales constatations de l'évaluation scientifique de l'efficacité¹ des mesures de rétablissement mises en œuvre jusqu'ici afin de soutenir le rétablissement de l'épaulard résident du sud, ainsi que les actions de gestion identifiées. Le rapport complet d'évaluation scientifique sur l'épaulard résident du sud est [accessible en ligne](#) et contient des renseignements de base sur l'historique des mesures de rétablissement mises en œuvre jusqu'ici, les menaces touchant la population et les actions de rétablissement prioritaires.

L'évaluation scientifique est distincte des processus de planification du rétablissement et de production de rapports décrits dans la *Loi sur les espèces en péril (LEP)* (2002); toutefois, elle porte aussi sur les menaces pour les espèces définies dans le [Rapport de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada \(COSEPAC\) \(2008\)](#) et tire parti du [Programme de rétablissement des](#)

¹ L'efficacité d'une activité est mesurée par rapport à sa capacité à réduire la ou les menace(s) pour la population.

[épaulards résidents \(*Orcinus orca*\) du nord et du sud au Canada \(2011\)](#) (le programme de rétablissement) et des mesures de rétablissement indiquées dans le [Plan d'action pour les épaulards \(*Orcinus orca*\) résidents du nord et du sud au Canada \(2017\)](#) (le plan d'action). À ces documents fondateurs, elle ajoute une évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre jusqu'ici pour éliminer les menaces, les plus récentes données scientifiques, ainsi qu'une description de la dernière trajectoire de la population. Elle souligne également les secteurs pour lesquels des travaux additionnels sont nécessaires pour réduire les menaces, ainsi qu'une nouvelle menace qui n'avait pas été définie auparavant. Ces renseignements appuient la définition des priorités en vue d'une action immédiate. L'examen fondé sur des données scientifiques mené en vertu du PPO offre une occasion au gouvernement fédéral et à ses partenaires d'améliorer les efforts de rétablissement pour l'épaulard résident du sud.

La situation actuelle

L'aire de répartition connue des épaulards résidents du sud s'étend du nord de la Colombie-Britannique au centre de la Californie. Au cours des mois d'été, cependant, ces mammifères se concentrent au large de la pointe sud de l'île de Vancouver et sont plus fréquemment observés dans le détroit de Haro, le détroit de Georgie et le détroit de Juan de Fuca. Depuis que l'on a commencé à évaluer la population en 1974, son abondance a fluctué, passant de 71 individus en 1974 à un sommet de 96 individus en 1996. Leur étroite proximité avec les humains menace leur survie et cette population a été inscrite comme espèce en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* en 2003. En 2016, on ne comptait plus que 78 individus dans la population.

Le rétablissement de la population est jugé réalisable et le but du rétablissement est le suivant :

« Assurer la viabilité à long terme des populations d'épaulards résidents en mettant en place et en maintenant des conditions démographiques qui permettent de soutenir leur potentiel reproductif, leur variation génétique ainsi que leur continuité culturelle. » (conformément à ce qui est énoncé dans le programme de rétablissement).

Les nombreuses menaces induites par les activités humaines nuisent au rétablissement de cette population. Les menaces les plus préoccupantes incluent la raréfaction des proies, les perturbations acoustiques et physiques, et les contaminants biologiques et chimiques.

Prochaines étapes

L'évaluation scientifique a permis de confirmer que les principales menaces pesant sur l'épaulard résident du sud sont le manque de disponibilité des proies, les perturbations acoustiques et physiques et la bioaccumulation de contaminants. L'évaluation a également permis de constater que les collisions avec les navires constituent une menace qui n'avait pas été définie auparavant. Le plan d'action (2017) contient de nombreuses mesures de gestion et de rétablissement axées sur la recherche qui devraient permettre de réduire les pressions exercées par les activités humaines sur cette population.

L'évaluation scientifique identifie des actions claires de gestion pour aider à réduire les pressions exercées sur cette espèce par les activités humaines. Les actions identifiées sont regroupées selon la menace et leur capacité à réduire cette menace directement ou indirectement, sans ordre de priorité. Le rapport d'évaluation scientifique complet sur l'épaulard résident du sud identifie également des actions prioritaires fondées sur la recherche afin de soutenir les actions de gestion, et fournit un contexte supplémentaire aux actions de gestion présentées ici.

Actions prioritaires qui réduisent directement la menace de la disponibilité des proies

(sans ordre spécifique)

- A. Planifier et gérer les pêches du saumon de manière à réduire la compétition anthropique pour les proies des épaulards résidents du sud dans les aires d'alimentation importantes pendant les périodes clés (p. ex., créer des zones protégées, mettre en œuvre des fermetures de zones de pêche et/ou en modifier les limites) ou lorsque des signes de stress alimentaire sont observés au sein de la population. Cela nécessitera, entre autres, la création et l'officialisation d'un groupe de travail transfrontalier comprenant des représentants des sciences et de la gestion du MPO, de la NOAA, ainsi que d'autres experts techniques afin de s'assurer que les besoins en proies des épaulards résidents du sud soient intégrés de manière uniforme dans la gestion de la pêche du saumon pour les stocks transfrontaliers (p. ex., Politique du Canada pour la conservation du saumon sauvage, Traité sur le saumon du Pacifique).
- B. Durant les mauvaises années de montaison du saumon quinnat, mettre en œuvre une approche de gestion plus prudente que celle qui serait utilisée une année typique, afin de réduire davantage ou d'éliminer la concurrence anthropique pour le saumon quinnat et d'autres proies importantes dans les principales aires d'alimentation des épaulards résidents du sud pendant les périodes clés.

Actions prioritaires qui réduisent indirectement la menace de la disponibilité des proies

(sans ordre spécifique)

- C. Protéger et préserver l'habitat d'eau douce des stocks de proies importants pour les épaulards résidents du sud.
- D. Mettre en œuvre des mesures de gestion des pêches qui favoriseront la santé et l'abondance des populations de hareng et de lançon et favoriseront une meilleure disponibilité du saumon quinnat.

Actions prioritaires qui réduisent directement les menaces associées aux perturbations acoustiques et physiques.

(sans ordre spécifique)

* Les mesures de gestion marquées d'un astérisque traitent également de la menace de collision avec des navires

- E.* Mettre en œuvre des règlements ou des lignes directrices sur les navires concernant les zones (p. ex., zones de restriction de vitesse, déroutement du trafic maritime, modifications au calendrier du trafic maritime pour former des convois) visant à réduire les répercussions acoustiques d'ensemble sur les épaulards résidents du sud dans leur habitat, en particulier dans la mer des Salish.
- F. Mettre en œuvre des programmes et des règlements incitatifs entraînant la réduction de l'empreinte acoustique des navires effectuant régulièrement des déplacements à proximité et à l'intérieur des habitats importants pour les épaulards résidents du sud (p. ex., au moyen de changements dans l'entretien des navires, du recours à des technologies plus silencieuses) et par l'élimination des navires les plus bruyants.
- G.* Désigner les zones potentielles de refuge acoustique dans les aires d'alimentation et les autres aires importantes de l'habitat des épaulards résidents du sud, et prendre des mesures pour leur création.
- H.* Augmenter la distance autorisée entre les épaulards résidents du sud et les embarcations de plaisance ainsi que les bateaux d'observation des baleines.

Actions prioritaires qui réduisent indirectement les menaces associées aux perturbations acoustiques et physiques.

(sans ordre spécifique)

* Les mesures de gestion marquées d'un astérisque traitent également de la menace de collision avec des navires

- I. Mettre sur pied un comité transfrontalier afin d'assurer l'uniformité entre les mesures de gestion américaines et canadiennes visant à réduire le bruit des navires dans la mer des Salish.
- J.* Maintenir et améliorer l'actuelle ligne téléphonique d'urgence ouverte 24 heures sur 24 (Programme d'intervention auprès des mammifères marins de la Colombie-Britannique/Observer, noter et signaler) pour signaler les incidents de perturbations physiques ou acoustiques afin d'assurer une intervention et la mise en application rapide des lignes directrices sur l'observation des baleines.

Actions prioritaires qui réduisent directement les menaces associées aux polluants chimiques et biologiques

(sans ordre spécifique)

- K. Appliquer adéquatement la réglementation canadienne existante, nouvellement ajoutée ou élargie visant à réduire les rejets de composés chimiques toxiques à la source.
- L. Accélérer la conformité aux règlements sur les effluents des eaux usées (2012) dans les installations de traitement des eaux usées qui bordent la mer des Salish.

- M. Examiner les politiques et les pratiques de gestion exemplaires sur le dragage et l'immersion en mer et les modifier pour y inclure un examen des PBDE ainsi que toutes les autres modifications nécessaires afin de réduire au minimum l'exposition aux contaminants des épaulards résidents du sud.
- N. Déterminer les programmes permettant d'atténuer les fuites et les déversements de contaminants chroniques et à petite échelle et leur fournir un soutien (p. ex. sur le plan financier ou en nature). S'il n'en existe pas, concevoir et mettre en œuvre un programme permanent portant sur l'atténuation des fuites et des déversements de contaminants chroniques et à petite échelle dans l'habitat des épaulards résidents du sud.

Actions prioritaires qui réduisent indirectement les menaces associées aux polluants chimiques et biologiques

(sans ordre spécifique)

- O. Mettre à profit les meilleures connaissances actuellement disponibles sur la répartition, le comportement alimentaire et le réseau trophique des épaulards résidents du sud afin de s'assurer que les plans d'évaluation et d'assainissement des sites contaminés réduiront le risque d'exposition aux contaminants pendant leur durée de vie.
- P. Élaborer un plan d'intervention en cas de déversement comprenant la formation, l'équipement ainsi que des méthodes de dissuasion, et s'assurer que la protection des épaulards résidents du sud et de leur habitat est hautement prioritaire dans les protocoles de surveillance et d'intervention en cas de déversement au Canada.
- Q. Mettre sur pied un groupe de travail interorganismes chargé de déterminer les rôles et responsabilités pour la prise de mesures en vue d'atténuer les impacts potentiels des contaminants sur les épaulards résidents du sud et leur environnement. Ce groupe serait également chargé d'établir des cibles pour la réduction des contaminants chimiques (p. ex. les PBDE), ainsi que les priorités et les échéances pour l'atteinte de ces objectifs..